



VILLE DE BRIONNE

DECISION DU MAIRE N° SG/09/2026

**OBJET : COMMUNE DE BRIONNE – CESSIION DU VEHICULE PEUGEOT EXPERT
IMMATRICULE EN-015-FB A LA SARL NORMANDIE OCCASIONS.**

Le Maire de la Commune de BRIONNE,

Vu les articles L.2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant délégation d'attribution dudit conseil municipal au Maire de BRIONNE approuvée par la Préfecture de l'Eure en date du 24 mars 2026 ;

Considérant la nécessité d'optimiser le parc de véhicules en fonction des besoins des services de la Commune de Brionne,

Considérant la proposition de rachat du véhicule PEUGEOT EXPERT immatriculé EN-015-FB (1^{ère} mise en circulation, le 13/06/2017) par la SARL NORMANDIE OCCASIONS pour un montant de 12000€,

DECIDE

Article 1 : Il sera procédé à la vente du véhicule PEUGEOT EXPERT immatriculé EN-015-FB (1^{ère} mise en circulation, le 13/06/2017) à la SARL NORMANDIE OCCASIONS sise à BRIONNE, 3, Boulevard Eugène Marie, pour un montant de 12 000€

Article 2 : Ce véhicule sera sorti de l'inventaire communal.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'EVREUX,
- Monsieur le Trésorier Municipal,

Fait à BRIONNE, le 19 août 2026



Le Maire,


Valéry BEURIOT